



Arrêté n° 2019-12

ARRETÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION ALTERNÉE POUR CAUSE DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de MONTERFIL (Ille-et-Vilaine)

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la route ;

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

CONSIDÉRANT les travaux de dépose et repose de coffret électrique qui auront lieu entre le 26/03/2019 au 12/04/2019 de 8h30 à 18 heures sur l'allée des Roctays par l'entreprise CISE TP OUEST de Mordelles ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1. La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : Allée des Roctays et ce du 26/03/2019 au 12/04/2019 inclus.



Article 2. Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et deux sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores ou **manuellement**, sera mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.

Article 3. M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Plélan-le-Grand/Montfort-sur-Meu, Monsieur le Maire de Monterfil, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A MONTERFIL, le 14/03/2019

Le Maire, **Michel DUAULT**

